



AS GRIMPER

Procès-verbal d'Assemblée Générale

Le 23 janvier 2010 à Marseille

Ordre du jour :

1. Lecture du rapport moral d'activité de l'AS Grimper par son président ;
2. Lecture du rapport financier par le trésorier de l'AS grimper ;
3. Présentation du budget 2010/2011 ;
4. Présentation et vote pour l'élection de deux membres au conseil d'administration ;
5. Questions diverses.

L'assemblée générale Ordinaire de l'AS Grimper s'est ouverte à 19h. Après l'allocution du Président, l'ordre du jour est présenté comme suit :

1. Approbation du rapport moral et d'activité.

Le rapport moral et d'activités a été approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

2. Approbation du rapport financier.

Après lecture des résultats et du bilan, les membres présents ont approuvé le rapport financier présenté par le trésorier.

3. Lecture du budget prévisionnel.

Le budget présente, en terme de chiffres, les orientations de l'Association Sportive Grimper. Celui-ci est voté à l'unanimité.

4. Présentation et vote pour l'élection de deux membres au conseil d'administration.

Deux parents Mme Momirovic Sylvie et Mme Slamti Christine ont été élus à l'unanimité pour faire parti du conseil d'administration. Elles s'occuperont de l'activité de compétition avec le salarié Gérome Pouvreau et seront chargées d'écrire des articles résumés sur les différentes étapes.

5. Questions diverses

Plusieurs questions ont été évoquées lors de cette assemblée et nous avons décidé :

- de doter le club d'une caméra afin de faire un retour en image sur les entraînements, les compétitions et les différents stages ou sorties falaises ;
- de faire une demande de dotation au près du conseil régional d'un minibus 9 places pour multiplier les déplacements groupés ;
- de développer le site Internet du club dans un souci d'accessibilité de l'information et à terme pour des valeurs écologiques afin d'éviter au maximum d'utiliser le support papier.
- de monter un dossier d'organisation pour une étape de la coupe de France de bloc au CREPS d'Aix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

le président

le trésorier